

2012-08-21
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 21^{ème} jour du mois d'août 2012 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 996 rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Claude Labrie, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3;
Josée Dupuis, conseillère #6

Diane Dorion, conseillère #2;
Marianne Labelle, conseillère #4

Conseiller absent : Patrick Blanc, conseiller #5

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel
La directrice générale adjointe et secrétaire trésorière, Diane Thibault, est aussi présente.
Madame Cathy Viens est aussi présente.

1. CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2012-08-01-01 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un projet pour l'achat d'un local pour la salle des aînés
4. Adoption d'un projet pour l'agrandissement du bureau municipal et de la salle des aînés
5. Adoption d'un projet pour la localisation d'un bureau de poste
6. Période de questions de l'assistance
7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption d'un projet pour l'achat d'un local pour la salle des aînés

ATTENDU que la demande de subvention que la municipalité a déposée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) n'a pas été retenue pour l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU qu'il est nécessaire de fournir un local aux aînés ainsi qu'à la communauté de la municipalité de Namur pour la tenue de différentes activités;

ATTENDU que O.D.A.S.I.S. a communiqué avec monsieur le maire Gilbert Dardel, l'informant de leur intention de vendre leur propriété, sise au 538 rue des Aulnes, Namur, Québec, J0V 1N0;

ATTENDU que monsieur le maire Gilbert Dardel informe les conseillers que O.D.A.S.I.S. désire vendre leur propriété à la municipalité de Namur;

ATTENDU que le montant demandé par O.D.A.S.I.S. pour la vente de leur immeuble est de 100 000 \$, taxe en sus

ATTENDU que O.D.A.S.I.S. demande qu'un montant de 10 000\$ soit versé à titre d'acompte par la Municipalité lors du dépôt de l'offre d'achat à O.D.A.S.I.S

R2012-08-02-01 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE la municipalité de Namur prépare une offre d'achat confirmant ainsi l'intention de la municipalité d'acquérir l'immeuble pour un montant de 100 000 \$, taxes en sus, et qu'un montant de 10 000. \$ sera payé à titre d'acompte lors de la présentation de l'offre d'achat de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption d'un projet pour l'agrandissement du bureau municipal

ATTENDU que la demande de subvention pour l'agrandissement du bureau municipal pour relocaliser les aînés n'a pas été acceptée;

R2012-08-03-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE la municipalité de Namur prépare une demande de subvention pour les infrastructures jusqu'à concurrence d'un investissement de 70 000 \$

QUE la municipalité de Namur contacte monsieur Normand Veillette, agent de développement loisir de la MRC de Papineau pour l'assister dans cette démarche de demande de subvention

Adoptée à l'unanimité

5. Adoption d'un projet pour la localisation du bureau de poste

ATTENDU que le maître de poste monsieur Bruce Welburn prendra sous peu sa retraite et ne renouvellera pas son contrat avec la Corporation des Postes du Canada;

ATTENDU que présentement le local du bureau de poste est situé au 874 rue du Centenaire, propriété de monsieur Bruce Welburn;

ATTENDU que la municipalité de Namur a fait part de son intérêt auprès de la Corporation des Postes du Canada que le bureau de poste soit relocalisé au 996 rue du Centenaire dans la bâtisse de la municipalité;

R2012-08-04-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE la municipalité de Namur continue ses démarches auprès de la Corporation des Postes du Canada afin de vérifier la faisabilité de ce projet et les coûts qui y sont reliés.

Adoptée à l'unanimité

6. Période de l'assistance

Aucune présence dans la salle

7. Levée de la séance

R2012-08-05-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la séance soit levée à 20 h 45

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

**Diane Thibault, directrice générale
Secrétaire-trésorière**